

PARTENAIRES ET INSTITUTIONS COLLABORATRICES

Partenaires

ALBANIE, Tirana (Institut de santé publique)
ALGÉRIE, Alger (Institut national de santé publique)
BOSNIE-HERZÉGOVINE (Ministère des affaires civiles, Sarajevo ; Ministère de la santé et de l'action sociale, Banja Luka, République serbe de Bosnie ; Institut de santé publique, Mostar, Fédération de Bosnie-Herzégovine)
BULGARIE, Sofia (Centre national des maladies infectieuses et parasitaires ; Ministère de la santé)
CROATIE, Zagreb (Institut de santé publique nationale croate)
CHYPRE, Nicosie (Ministère de la santé)
ÉGYPTE, Le Caire (Ministère de la santé et de la population)
ARYM – Ex-République yougoslave de Macédoine, Skopje (Institut de protection sanitaire ; Clinique des maladies infectieuses)
FRANCE (Institut de veille sanitaire, Saint Maurice ; Institut Pasteur, Paris)
GRÈCE, Athènes (Centre hellénique de contrôle et de prévention des maladies)
ISRAËL (Centre de contrôle des maladies, Tel Hashomer ; Ministère de la santé, Jérusalem)
ITALIE (Institut de santé nationale, Rome ; Hôpital universitaire, Padoue ; Institut national des maladies infectieuses « Lazzaro Spallanzani », Rome ; Consortium intrauniversitaire CINECA, Casalecchio di Reno ; Unité sanitaire locale de Turin, Turin)
JORDANIE, Amman (Ministère de la santé)
KOSOVO (résolution 1244 de l'ONU), Pristina (Institut de santé publique nationale)
LIBAN, Beirut (Ministère de la santé publique)
LIBYE, Tripoli (Centre national de prévention et de contrôle des maladies infectieuses)
MALTE, Msida (Ministère de la santé, des personnes âgées et des soins de proximité)
MECIDS, Consortium de veille des maladies infectieuses du Moyen-Orient
MONTÉNÉGRIN, Podgorica (Institut de santé publique)
MAROC, Rabat (Ministère de la santé)
PALESTINE, Ramallah (Ministère de la santé)
ROUMANIE, Bucarest (Institut de santé publique)
SERBIE, Belgrade (Institut de santé publique)
SLOVÉNIE, Ljubljana (Institut de santé publique)
ESPAGNE, Madrid (Institut de santé Carlos III)
SYRIE, Damascus (Ministère de la santé)
TUNISIE, Tunis (Ministère de la santé)
TURQUIE, Ankara (Ministère de la santé ; Centre d'hygiène nationale Refik Saydam)
OMS-RSI, Coordination des réglementations sanitaires internationales, Lyon, France

Institutions collaboratrices

CEPCM – Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, Stockholm, Suède
AESC – Agence européenne pour la santé et les consommateurs, Luxembourg
DG-SANCO, Union européenne, Direction de la santé publique, Luxembourg
EuropeAid, Union européenne, Bruxelles, Belgique
MOH – Ministère de la santé, Rome, Italie
OMS/Région EMRO, Bureau régional de la région méditerranéenne de l'Est, Le Caire, Égypte



Network for the Control of Public Health Threats
in the Mediterranean Region and South East Europe

Projet EpiSouth Plus (2010-13)

Augmenter la sécurité sanitaire dans la région méditerranéenne et en Europe du Sud-Est, en renforçant et en consolidant la préparation aux menaces sanitaires et aux risques de biosécurité communs aux niveaux national et régional dans les pays du réseau EpiSouth

www.episouthnetwork.org

Le projet est cofinancé par la DG-SANCO/l'AESC et la direction EuropeAid de l'Union européenne, ainsi que par les institutions partenaires nationales participantes. Le Ministère de la santé italien et le CEPCM lui apportent également leur assistance financière.

Le projet est dirigé par l'Institut de santé nationale italien et conseillé par un comité consultatif composé d'experts de la Communauté européenne, du CEPCM, de l'OMS et d'autres experts internationaux.

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de l'Institut de santé nationale italien et ne saurait en aucune façon être considéré comme le reflet des vues de l'Union européenne.

Pour obtenir davantage d'informations, veuillez contacter :
L'équipe de diffusion EpiSouth Plus
Tél : +39 06 49904266 Fax : +39 06 49904267
E-mail : episouth@iss.it





LE RÉSEAU EPISOUTH

Projet EpiSouth (2006-10)

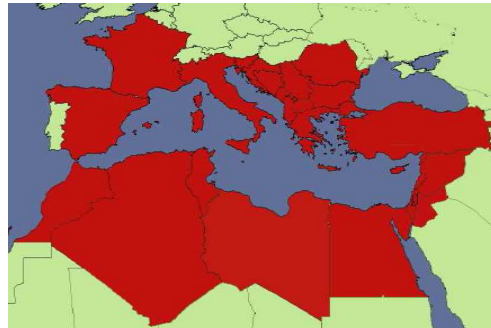
À l'occasion de l'Année de la Méditerranée (2005), un certain nombre de pays, qui partagent l'écosystème méditerranéen, et, par conséquent, rencontrent des problèmes de santé publique communs, se concertèrent pour développer le projet « EpiSouth ». Ce dernier avait pour objectif la création d'un cadre de collaboration sur les problèmes épidémiologiques, afin d'améliorer la veille, la communication et la formation en matière de maladies transmissibles dans la région de la Méditerranée et en Europe du Sud-Est.

Le projet « EpiSouth » démarra en octobre 2006, avec le support financier de la DG-SANCO de l'Union européenne ainsi que du Ministère de la santé italien, et se termina en juin 2010.

EpiSouth représente un réseau de 27 pays (neuf pays de l'Union européenne et 17 n'en faisant pas partie, plus un pays candidat pour rejoindre le réseau).



Réunion EpiSouth, Rome, 2010



Pays participants du réseau EpiSouth

Il s'agit par conséquent du plus gros effort de collaboration internationale de la région méditerranéenne.

Projet EpiSouth Plus (2010-13)

Après approbation, une nouvelle phase des activités du réseau EpiSouth démarra le 15 octobre 2010. Elle est prévue pour durer jusqu'au 15 avril 2013.

La nouvelle phase implique un transfert des activités du réseau vers une approche plus large. S'appuyant sur la reconnaissance des écarts et besoins régionaux identifiés lors de la mise en œuvre du premier projet EpiSouth dans les domaines de l'intelligence épidémique, la prévention des maladies et des migrants par la vaccination, l'émergence des zoonoses transfrontalières et de la formation sur le terrain/l'épidémiologie appliquée, le nouveau projet EpiSouth Plus vise à contribuer au contrôle des menaces pour la santé publique et des autres risques de biosécurité dans la région méditerranéenne et en Europe du Sud-Est.



PROJET EPISOUTH PLUS :

Objectif et organisation

Le projet EpiSouth Plus vise à augmenter la sécurité sanitaire dans la région méditerranéenne et en Europe du Sud-Est, en renforçant et en consolidant la préparation aux menaces sanitaires et aux risques de biosécurité communs aux niveaux national et régional dans les pays du réseau EpiSouth dans le cadre de la mise en œuvre des réglementations sanitaires internationales (RSI). Le renforcement des relations de confiance dans la région est un objectif et un instrument entrant dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Face à ce défi, pour garantir des résultats satisfaisants, il convient de mettre en place un solide cadre de collaboration et d'échange d'informations entre les 27 pays participants. En ce sens, dans chaque pays participant, des Points focaux ont été désignés et leur implication et collaboration actives aux activités du projet ont été demandées.

Le projet est organisé autour de sept ensembles de tâches (WP), codirigés par des pays de l'Union européenne et en dehors de celle-ci. Les leaders des WP travaillent en étroite collaboration avec l'équipe de direction du WP correspondante. Un comité de direction, constitué de l'ensemble des leaders des WP, et l'assemblée générale du projet, constituée de tous les participants, sont quant à eux chargés des décisions stratégiques générales.

Enfin, un comité consultatif, composé de représentants des institutions collaboratrices et d'experts internes, fournit une assistance pour la révision des documents et recommandations appropriés.

Activités

Outre ses trois WP (ensembles de tâches) transversaux (WP1-Coordination, WP2-Diffusion et WP3-Évaluation), les activités du projet s'articulent autour de quatre WP :

- 1) Mise en place d'un réseau de laboratoires régionaux méditerranéens pour faciliter la détection des menaces communes dans les pays impliqués (WP4)
- 2) Promotion de procédures communes dans les plans de gestion du risque et de préparation génériques auprès des pays impliqués (WP5)
- 3) Amélioration, dans la région méditerranéenne, des systèmes d'alerte précoce (SAP) et de l'intelligence épidémique transfrontalière permettant le partage des alertes et des informations d'intelligence épidémique entre les pays du réseau EpiSouth, et développement de l'interopérabilité avec d'autres plateformes AP européennes, en particulier le CEPCM, tel que prévu par la législation actuelle de l'Union européenne (WP6)
- 4) Facilitation de la mise en œuvre des RSI via la production d'un document stratégique contenant des consignes basées sur des évaluations spécifiques pour la description de l'interaction des plans/législations nationaux avec les exigences des RSI (WP7).